

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-037 du 3 mars 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 24 février 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON.

MM. L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, G. ALEXANDRE, J.N. MENAGE, G. DUE, F. SELLIER, M. GUIDEZ, H. COPIN, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, M. LALISSE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, L. GUISE.

M. L. DE LE VALLEE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. PESIN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M.J.P. LEBRET,
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. P. COLLE,
M. G DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme V. THIEBAUT,
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY.

Objet : Musée Letaille - Pass Bataille d'Arras – Modification tarifaire.

La séance ouverte, Monsieur le Président détaille les dispositions de la délibération 2019-070 du 11 juin 2019 autorisant le renouvellement de la convention passée entre l'intercommunalité du Sud Artois et la Société Publique Locale de Tourisme, des Loisirs et des Congrès Arras Pays d'Artois permettant de pratiquer un tarif préférentiel au titre d'une visite groupée des carrières Wellington et du musée Letaille – Bullecourt 1917 dénommé Pass Bataille d'Arras.

Monsieur le Président rappelle que l'offre proposée par la Société Publique Locale, le Musée des Carrières WELLINGTON et le Musée Jean & Denise LETAILLE a pour objectif de constituer un réseau permettant de déployer une offre promotionnelle se traduisant par un tarif réduit sur chacun des deux musées.

Monsieur le Président expose ensuite les modifications apportées aux tarifs pratiqués au niveau de ces deux musées :

Rappel des tarifs 2019 du Pass Bataille d'Arras (délibération 2019-070 du 11 juin 2019).

	Musée LETAILLE	Carrière WELLINGTON	Montant du billet couplé
Tarif Plein	4,00 €	5,10 €	9,10 €
Tarif réduit	2,00 €	3,00 €	5,00 €

Pour l'année 2020, la Carrière Wellington a procédé à une modification tarifaire qui entraîne une modification du tarif du billet couplé.

	Musée LETAILLE	Carrière WELLINGTON	Montant du billet couplé
Tarif Plein	4,00 €	5,20 €	9,20 €
Tarif réduit	2,00 €	3,10 €	5,10€

Ainsi pour l'achat d'un Pass Bataille d'Arras au Musée LETAILLE au prix de 9,20 €, 5,20 € seront reversés à la SPL de Tourisme des loisirs et des congrès Arras Pays d'Artois alors que 3,10 € seront reversés pour l'achat d'un Pass Bataille d'Arras au tarif réduit de 5,10 €. Il n'y aura aucun changement sur le reversement des sommes dues au Musée de Bullecourt pour les Pass Bataille d'Arras vendus sur le site des Carrières WELLINGTON.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les modifications tarifaires appliquées à la vente des Pass Bataille d'ARRAS ;
- d'autoriser en fin d'exercice le reversement des sommes dues pour les places vendues à Bullecourt au titre du musée des Carrières Wellington et de faire recette des sommes dues pour les places vendues à Arras au titre du musée Letaille – Bullecourt 1917 selon les nouveaux tarifs.

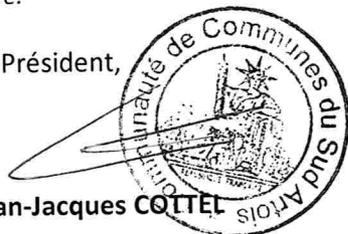
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 3 mars 2020 et transmission
en Préfecture.*

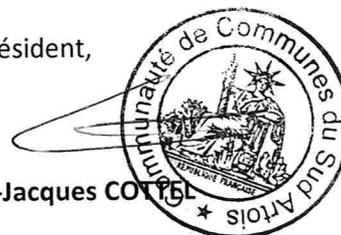
Le Président,

Jean-Jacques COLTEL



Le Président,

Jean-Jacques COLTEL



2020-037 du 03/03/2020

*Musée Letaille – Bullecourt 1917
Tarification Pass Bataille d'ARRAS.*